

## Conseil Municipal du 18 Novembre 2016

### Etaient présents :

M. Georges LE FRANC, Maire - Mmes Jocelyne BOUTIER – Fanny PHILIPPE - MM. Michel JOUAN – Thomas MAHÉO (Adjoints) – Mme Mireille BARAN - M. Jean-Pierre ROUILLÉ - Mmes Véronique LE GALLO – Lyne MILBÉO - MM. Éric LE POTTIER – François BINET - Mme Arlette GALLAIS - M. Alain LE FORESTIER.

### Absents excusés :

Mme Christelle GAUTHIER donnant pouvoir à M. Michel JOUAN  
M. Franck JÉGLOT.

### Secrétaire de séance :

Mme Fanny PHILIPPE

## **Arrivée de Mme Lyne MILBÉO à 18 heures 18**

### **AUTORISATION A DONNER AU MAIRE POUR DÉPOSER DES DOSSIERS D'URBANISME AU NOM DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les différents dossiers de travaux à venir pour la Commune, demandes d'autorisation de construire à transmettre au service urbanisme en vue de leur instruction.

Ces travaux sont les suivants :

- Construction du plateau sportif – rue de l'ancienne laiterie
- Construction de la nouvelle station d'épuration – rue Jean Moulin
- Travaux d'aménagement de la mairie et accessibilité – rue du centre.

### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- AUTORISE le maire à signer les demandes de travaux susmentionnées pour en permettre l'instruction par le service urbanisme de la CIDERAL.
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

### **DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande soumise au droit de préemption urbain de Maître KORTEBY de REGUINY, relative à la parcelle bâtie cadastrée section AD n° 91, 7 rue des mimosas, d'une superficie de 624 m<sup>2</sup>.

### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- DECIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain sur la parcelle susmentionnée.
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

## TARIF DE FACTURATION DES GARDERIES PÉRISCOLAIRES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 21 octobre 2016 décidant l'organisation par la Commune des deux garderies périscolaires sans gestion par les associations.

Pour encaisser sur le budget communal les recettes liées aux garderies, il y a lieu de fixer par délibération les tarifs de facturation aux familles.

A ce jour, les tarifs pratiqués sont de 0.50 € la ½ heure de garderie et une majoration du tarif en cas de dépassement des horaires.

Monsieur le Maire propose de mettre la garderie dans les salles T.A.P. c'est-à-dire les salles annexes à la salle polyvalente. Les enfants de l'école publique seront emmenés, matin et soir, par le véhicule 9 places qu'il a été décidé d'acquérir.

Le déplacement des enfants de l'école (privée) à la garderie est à étudier. Monsieur le Maire propose de solliciter les enseignants de l'école privée.

Si les salles annexes sont utilisées pour les TAP et la garderie, elles ne pourront plus être louées, notamment le week-end, en même temps que la salle polyvalente tant pour les particuliers que pour les associations ou les restaurateurs.

De plus, l'horaire de fin de garderie le soir à 18 heures 15 est contesté, certaines familles souhaitant que la garderie aille jusque 18 heures 30. Cependant, la fréquentation actuelle montre que la garderie n'accueille que très peu d'enfants tard le soir, voire aucun.

Il est toutefois proposé de se donner une période d'essai de 3 mois avec un horaire allant jusque 18 heures 30 pour voir si ce complément horaire apporte un réel service aux familles. Cette extension horaire devrait démarrer à la rentrée de janvier 2017, avec le regroupement des deux garderies et la mise en place du transport 9 places.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

**Après un vote à mains levées de onze voix favorables (dont un pouvoir), un vote contre et deux abstentions,**

- DECIDE de réunir les deux garderies dans les locaux TAP, salles annexes à la salle polyvalente ;
- FIXE l'horaire de fin de garderie à 18 heures 30 pendant un période d'essai de 3 mois à compter de la rentrée de janvier 2017, dès la mise en place du transport 9 places et la réunion des deux garderies en une seule ;
- DIT qu'à compter de la même date, les salles annexes à la salle polyvalente ne seront plus louées avec la salle polyvalente auprès des particuliers, associations ou restaurateurs ;
- FIXE le tarif de la garderie à 0.50 € pour toute demi-heure commencée ;
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

**Arrivée de M. Franck JÉGLOT à 19 heures 07**

## PRIX DE VENTE AU M<sup>2</sup> DES LOTS DU LOTISSEMENT TRISKEL

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'il est nécessaire de fixer le prix de vente des terrains du lotissement Triskel actuellement en cours de viabilisation.

Depuis la réforme de la TVA immobilière en mars 2010, la Commune, en tant que lotisseur, est soumise à la TVA lors de la vente des terrains.

Lors de l'acquisition du terrain, il n'y a pas eu de TVA ce qui fait qu'aujourd'hui, la vente des lots est assujettie à la TVA calculée sur la marge.

Pour un particulier acheteur d'un terrain en lotissement, l'achat va être soumis à :

- La DMTO (droits de mutation)
- + TVA à la marge

La marge équivaut à la différence entre le prix de vente payé par l'acquéreur du lot et le prix de l'acquisition initiale supporté par la Collectivité. La TVA est à 20 % depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Prix achat initial	29 310.66 €
Superficie du terrain concerné (en m2)	6 594 m2
Prix achat initial par m2	4.45 €
Prix de vente du lot – TVA incluse -par m2	19.00 €
Superficie du lot vendu	4 640 m2
Prix de vente du lot – TVA incluse	88 160.00 €
Prix d'achat initial du lot	20 648.00 €
Taux de TVA	20.00 %
Marge HT par m2	12.1250 €
Prix vente HT par m2	16.5750 €
Marge HT	56 260.00 €
Prix vente HT	76 908.00 €
TVA sur marge à collecter	11 252.00 €
Prix de vente du lot TTC	88 160.00 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **FIXE** comme suit le tarif de vente des terrains du lotissement Triskel :

Prix de vente HT au m2 = 16.58 €

TVA sur marge = 2.42 €

Prix de vente TTC au m2 = 19.00 €

- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

## DÉCISION MODIFICATIVE POUR LE SERVICE ASSAINISSEMENT 2016

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les modifications à apporter au budget du service assainissement pour 2016.

Ces modifications tiennent compte des aides financières accordées à la collectivité pour les travaux de la nouvelle station d'épuration ainsi que les travaux eux-mêmes.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- AUTORISE le maire à faire les modifications suivantes :

### Section INVESTISSEMENT DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
23	2313	ONA			Immobilisations corporelles en cours/Construc...	955 824,00
23	2315	ONA			Immobilisations corporelles en cours/Installa...	17 976,00
<b>Total</b>						<b>973 800,00 €</b>

### Section INVESTISSEMENT RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
16	1687	ONA			Autres dettes	166 946,00
13	13118	ONA			Autres	139 622,00
13	13111	ONA			Agence de l'eau	500 838,00
74	747				Subventions et participations	-1 269,00
77	773				Mandats annulés (sur exercices antérieurs)	1 269,00
13	1314	ONA			Communes	-606,00
16	1641	ONA			Emprunts en euro	167 000,00
<b>Total</b>						<b>973 800,00 €</b>

- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

## DÉCISION MODIFICATIVE POUR LE BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE POUR 2016

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les modifications à apporter au budget général de la Commune pour 2016.

Ces modifications tiennent compte notamment d'aides financières accordées à la collectivité pour des travaux en investissement, ainsi que l'ajustement des différentes lignes budgétaires.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- AUTORISE le maire à faire les modifications suivantes :

Section FONCTIONNEMENT DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
66	66111			HCS	Intérêts	-373.00
65	657364			HCS	A caractère industriel et commercial	-1 269.00
65	65581			HCS	Contribution fonctionnement école privée	-2 800.00
012	6453			HCS	Cotisations caisses de retraite	-1 500.00
012	6451			HCS	Cotisations à l'URSSAF	-2 000.00
012	64168			HCS	Autres emplois d'insertion	11 330.00
012	6411			HCS	Rémunération principale personnel titulaire	7 700.00
012	6218			HCS	Autre personnel extérieur	30 000.00
011	62878			HCS	A d'autres organismes	1 200.00
011	6281			HCS	Concours divers (cotisations)	-250.00
011	6232			HCS	Fêtes et cérémonies	-1 000.00
011	6228			HCS	Divers	240.00
011	6182			HCS	Documentation générale et technique	2 000.00
011	6156			HCS	Maintenance	5 000.00
011	6068			HCS	Autres matières et fournitures	-500.00
011	6067			HCS	Fournitures scolaires	500.00
011	6064			HCS	Fournitures administratives	-1 000.00
011	60636			HCS	Vêtements de travail	250.00
011	60631			HCS	Fournitures d'entretien	-3 000.00
011	60622			HCS	Carburants	-1 000.00
022	022			HCS	Dépenses imprévues	123.00
023	023			HCS	Virement à la section Investissement	-31 000.00
<b>Total</b>						<b>12 651.00 €</b>

Section FONCTIONNEMENT RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
74	74835			HCS	Etat – compensation TH	-4 890.00
74	74834			HCS	Etat – compensation TF	-1 712.00
74	748314			HCS	Etat – compensation TP	-92.00
74	74712			HCS	Emplois avenir	10 000.00
74	74121			HCS	Dotation solidarité rurale	2 611.00
74	7411			HCS	Dotation forfaitaire	-26 533.00
73	7325			HCS	Fonds péréquation ress. Interco. commun.	4 745.00
73	7322			HCS	Dotation solidarité communautaire	-2 306.00
73	73111			HCS	Taxes foncières et habitation	3 528.00
042	722			HCS	Immobilisations immobilières	12 300.00
013	6419			HCS	Remboursement sur rémunération du personnel	15 000.00
<b>Total</b>						<b>12 651.00 €</b>

## Section INVESTISSEMENT DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
21	2188	10007			Autres immobilisations corporelles	1 640,00
21	2115	10006			Terrains bâtis	5 500,00
21	2152	10001			Installations de voirie	3 100,00
204	204158 2	012			Autres groupements - Bâtiments et installatio...	1 338,00
21	2188	012			Autres immobilisations corporelles	5 000,00
21	2183	012			Matériel de bureau et matériel informatique	5 000,00
21	2182	012			Matériel de transport	19 700,00
204	204164 2	ONA			Etb. IC - Bâtiments et installations	-606,00
020	020	OPFI			Dépenses imprévues	981,00
23	2315	10001			Installations, matériel et outillage techniqu...	-57 000,00
040	2315	10001			Installations, matériel et outillage techniqu...	1 500,00
040	2315	012			Installations, matériel et outillage techniqu...	1 000,00
040	2188	012			Autres immobilisations corporelles	300,00
040	2313	10007			Constructions	3 000,00
040	2313	012			Constructions	6 500,00
<b>Total</b>						<b>-3 047,00</b>

## Section INVESTISSEMENT RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
13	1328	012			Autres	1 793,00
13	1321	36			État et établissements nationaux	22 000,00
13	1383	10001			Départements	4 160,00
021	021	OPFI			Virement de la section d'exploitation	-31 000,00
<b>Total</b>						<b>-3 047,00</b>

- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

### **Pour informations :**

- Point sur l'avancement des travaux du lotissement Triskel qui devraient être terminés début décembre.
- Nécessité de replacer les bornes certains terrains non vendus du lotissement le Bocage.
- Répartition entre les élus des colis à remettre aux personnes n'ayant pu participer au repas du 11 novembre 2016 en raison de problèmes de santé.
- Réunion pour examiner les premières esquisses de la rue Général de Gaulle fixée au lundi 5 décembre 2016, à 20 heures.